

Des prestations multiservices à la formation professionnelle des personnes détenues

GEPSA est une entreprise partenaire de l'Administration Pénitentiaire (AP) française depuis près de 30 ans. Elle a été créée, à la fin des années 80, quand le Garde des Sceaux Albin Chalandon décide, de construire de nouvelles prisons, et de confier à des opérateurs privés les fonctions ne relevant pas du "régalien" que constituent la direction, le greffe et la surveillance. Ainsi GEPSA a été créé pour répondre à cette décision du gouvernement.

GEPSA, expert du "Facility Management en milieu sensible" permet donc à ses clients, dont l'Administration Pénitentiaire, de se concentrer sur leur cœur de métier, en lui confiant le pilotage des prestations multiservices. Le périmètre de celles-ci comprend les services à l'immeuble, les services à la personne, l'emploi en détention et la préparation à la réinsertion des personnes détenues par la formation professionnelle et le travail comme valeur repère sociétale.

Les services à l'immeuble concernent tout ce qui a trait à la maintenance des bâtiments, qu'il s'agisse de l'entretien des gros œuvres, du réseau électrique, de la sécurité des portes, de la plomberie, du chauffage, et même de la gestion des déchets et des espaces verts. Les équipes de GEPSA sont détachées sur chacun des sites, et peuvent intervenir en permanence, 24h sur 24, et 365 jours par an. Les services à la personne sont multiples : l'accueil des

familles pour les parloirs, l'hôtellerie, la mise à disposition de véhicule et de chauffeur pour le transport des détenus, la restauration et le service de cantine.

Les politiques de réinsertion sont véhiculées soit par le travail au sein du service général qui contribue au fonctionnement de l'établissement ou au sein des ateliers de production, soit par la formation et l'orientation professionnelles. Depuis 2015, la formation professionnelle des personnes détenues étant de la compétence des Régions, GEPSA poursuit cette activité au sein de sa filiale GEPSA Institut.

C'est tout ce travail que va maintenant présenter pour Régions Magazine Olivier Froger, directeur des Opérations et Métiers de GEPSA, et directeur général de GEPSA Institut. Entretien.

Accueillir, conseiller, écouter

Régions Magazine : quelques questions d'abord sur les services à la personne. Qu'entendez-vous par "l'accueil des familles" ?

Olivier Froger : Il consiste à apporter du conseil et du soutien aux familles. Tout commence par la réservation téléphonique d'un parloir.

Nos agents renseignent les familles sur les modalités, leurs droits et devoirs lors des visites.

Puis avant et après la visite au parloir, nous disposons de locaux nous permettant d'accueillir les familles. Elles peuvent poser leurs affaires, disposer d'un vestiaire, faire garder les enfants.

RM : Et par "l'hôtellerie, la restauration" ?

OF : Outre la fourniture du "paquetage" au nouvel arrivant, draps, couvertures, etc., nous nous occupons de la propreté de la cellule, et de l'hygiène générale en fournissant aux personnes placées sous main

de Justice les effets nécessaires à leur hygiène corporelle et à celle de leur cellule. Nous nous chargeons aussi du nettoyage du linge sale et des effets personnels si la personne détenue le souhaite, et ce gracieusement. Une prison vit de ce point de vue en autonomie. Quant au service restauration, il s'appuie sur des cuisines internes et intègre la confection et la distribution des repas matin, midi et soir. Pour toutes ces activités de service nous faisons appel à des personnes détenues que nous encadrons dans le cadre du service général et que l'Administration Pénitentiaire rémunère. C'est déjà pour elles un mode de réinsertion.

RM : Parlez-nous de la cantine...

OP : C'est une sorte de "supermarché" dans la prison ! Des catalogues validés par l'Administration Pénitentiaire sont à la disposition des détenus, où ils peuvent passer des commandes, et améliorer leur quotidien... Ils trouvent dans la cantine cigarettes, café, boissons, nourriture, vêtements, magazines, etc...

RM : Un mot encore des services à l'immeuble ?

OP : Les services à l'immeuble consistent à entretenir l'établissement. Cela passe par le nettoyage de tous les bâtiments, mais aussi par l'entretien des espaces extérieurs et des espaces verts. Nous gérons également tous les aspects de maintenance et d'entretien des équipements et bâtiments sur tous les corps de métier.

RM : Pourquoi attachez-vous un tel intérêt au travail en détention ?

OP : Il est primordial à plusieurs titres. Nous développons dans chaque établissement où nous intervenons des activités dans des espaces nommés "ateliers de production".



Olivier Froger

Le travail, qu'il soit aux ateliers ou au service général, est vertueux, car il agit sur la prise en charge par la personne détenue de sa détention, mais il lui permet également grâce au salaire perçu de dédommager les parties civiles, de subvenir aux besoins de la cellule familiale à l'extérieur, et d'améliorer le quotidien par le biais de la cantine. Toute activité en détention est basée sur le volontariat. Cela démontre la motivation de la personne détenue pour sa réinsertion. Concernant le travail en atelier, GEPSA n'a pas de production propre, et propose aux entreprises locales et régionales une possibilité de sous-traitance performante et réactive. Ce qui permet aux entreprises clientes de se concentrer sur leurs produits à haute valeur ajoutée.

GEPSA Institut : Redonner une chance aux détenus

RM : Venons-en maintenant à GEPSA Institut. Si l'on comprend bien, il s'agit de participer directement à la réhabilitation individuelle, sociale et professionnelle des personnes

détenues, en préparant leur sortie par la formation professionnelle ?

OP : C'est pour nous une activité majeure que nous dispensons au sein des établissements pénitentiaires depuis 30 ans. Elle permet d'abord de rompre la monotonie du quotidien de la détention, mais surtout d'apporter aux personnes détenues des compétences-métiers qu'elles pourront valoriser à l'intérieur de l'établissement mais également à leur sortie de détention.

GEPSA Institut, organisme de formation professionnelle, répond dorénavant à des appels d'offres initiés par les Conseils Régionaux. Ils couvrent les métiers en tension et conduisent à de la préqualification et plus majoritairement à des certifications des branches professionnelles, de l'Education Nationale, du Ministère du Travail et de la DRAAF. Les durées de formation varient d'un mois à plus de dix mois. Les formations mises en œuvre sont conçues et déployées pour s'adapter à chaque établissement et à la typologie des publics détenus. Ce sont des formations de qualité, comparables à celles qui se déroulent à l'extérieur, voire meilleures au regard des résultats. En Normandie, GEPSA Institut déploie ses actions de formation en milieu carcéral sur les sites de Caen, Le Havre, Argentan, Evreux et Condé sur Sarthe.

RM : Votre message pour terminer ?

OP : Je ne peux qu'insister sur le bien que peut apporter à la société cette façon de prendre en charge les personnes détenues, soit par le travail, soit par la formation. Il s'agit de leur redonner une chance, de les armer pour qu'elles puissent redémarrer dans la vie, sur de bonnes bases. //

Propos recueillis par Michel Bassi